

Tribune du professeur de droit public

Alexandre Viala, dans « Le Monde ».

Si la « guerre » sanitaire contre la pandémie de coronavirus met en première ligne le personnel soignant auquel il faut rendre hommage, elle confère également beaucoup de visibilité aux scientifiques, qui occupent soudainement le rôle de conseillers du prince. Depuis le 10 mars, un conseil scientifique installé par le ministre de la santé et présidé par l'immunologue Jean-François Delfraissy éclaire le président de la République pour l'aider à prendre les décisions qui s'imposent au pays afin de lutter contre la propagation du virus.

Le 24 mars, le pouvoir exécutif a décidé de renforcer le dispositif en l'assortissant d'un Comité analyse recherche et expertise (CARE) dirigé par la virologue Françoise Barré-Sinoussi. Une batterie d'experts issus du monde médical intervient désormais au sein des plus hautes sphères de l'Etat. Est-ce à dire que la science a pris le pouvoir au risque d'infléchir nos institutions démocratiques et de les faire évoluer, à la faveur de cette crise, vers une forme de despotisme éclairé que les Anglo-Saxons appellent l'épistocratie (étymologiquement : « pouvoir des savants ») ?

« Aucune Constitution, dans le monde, ne confère explicitement le pouvoir à des savants »

Depuis quelques jours, la publication des avis du conseil scientifique, qui précèdent les décisions du président de la République sur le déclenchement, la durée et les modalités d'un confinement national lourd de conséquences sur notre vie quotidienne, révèle un processus institutionnel érigeant la science au rang de source normative. Il est vrai que la science n'est pas exclusivement spéculative et peut avoir une portée pragmatique, à l'instar de la médecine dont la fonction est de comprendre le corps humain dans le but de le soigner. Mais le rôle qui lui est assigné à l'heure actuelle contredit ce à quoi elle est habituellement destinée : décrire le monde et non prescrire des normes.

Ce cas de figure dans lequel un pouvoir (*cratos*) serait exercé par les détenteurs du savoir scientifique (*épistémè*), n'est pas mentionné dans la typologie classique des régimes politiques qui distingue, depuis Montesquieu, la république (démocratique ou aristocratique), la monarchie et le despotisme. Et aucune Constitution, dans le monde, ne confère explicitement le pouvoir à des savants.

Un attelage baroque

Ce dont nous sommes témoins aujourd'hui est imputable aux circonstances exceptionnelles qui autorisent, compte tenu de la spécificité sanitaire de la crise, de confier à des experts non élus une large responsabilité dans le gouvernement des conduites humaines. Certes, il existe depuis longtemps, en amont des décisions politiques, de nombreux comités d'experts qui gravitent autour du pouvoir en temps normal, et ce dans de multiples domaines, qu'ils soient juridique, économique ou climatologique. Mais la présente crise projette une lumière crue sur cette association entre le savoir et le pouvoir qui attribue à la raison du savant, normalement mobilisée pour connaître ce qui est, l'aptitude à nous dire objectivement ce qui doit être.

Le préjudice que cet attelage baroque pourrait porter à la démocratie est évident : en prenant des décisions sous la dictée des scientifiques, l'exécutif dissimule la dimension prescriptive de sa démarche derrière la bannière d'un savoir réputé neutre. Un choix normatif, par définition ni vrai ni faux, est ainsi habillé du manteau de la vérité. Pour un despote (éclairé), ce tour de passe-passe rhétorique est plus efficace que le recours à la force. Le prince compte moins sur la violence de sa police que sur les lumières du savoir pour se soustraire au débat démocratique dont il ne manquera pas d'invoquer le caractère superflu dès l'instant où la décision est frappée du sceau de la connaissance.

« Si l'expert ne doit sa nomination qu'à l'élu de la nation, seul ce dernier dispose du pouvoir de trancher »

C'est ce que j'appelle le sophisme épistocratique, qui est d'un maniement fort opportun, quel que soit le sens de la décision. Pour éviter, par exemple, d'assumer un choix dicté par des contraintes politiciennes, Emmanuel Macron n'hésita pas à se parer de la caution des médecins qui n'avaient pas jugé imprudente la tenue, critiquée et regrettée, du premier tour des élections municipales dans leur avis du 12 mars. Aussi précieuse qu'elle soit dans un moment grave où le salut de notre santé repose sur son concours, la science doit servir le pouvoir sans que celui-ci ne succombe à la tentation de s'en servir. Il en va du salut de la démocratie.

Celle-ci ne surmontera le défi épistocratique que lui tend la crise sanitaire du coronavirus qu'à la seule condition que le politique conserve la maîtrise de sa souveraineté. Si l'expert ne doit sa nomination qu'à l'élu de la nation, seul ce dernier dispose du pouvoir de trancher. Le confinement national n'est pas une décision du conseil scientifique présidé par un immunologue mais bel et bien celle du chef de l'Etat élu par le peuple français qui, éclairé par le savant, décide de façon discrétionnaire en fonction de considérations non exclusivement sanitaires. Dans le *Léviathan*, en 1651, Thomas Hobbes eut cette heureuse formule : « *C'est l'autorité et non la vérité qui fait loi.* »

Contrat social

Si ce philosophe est connu pour son obsession sécuritaire, toute la modernité de sa doctrine consiste à tenir la décision du souverain, ni vraie ni fautive, pour un acte libre et purement politique. Eclairés par la loi naturelle qui enseigne que l'usage abusif, par chacun, de sa propre liberté peut nuire aux libertés de tous, les hommes signent le contrat social pour conjurer cette perspective en déléguant le pouvoir au prince. Mais ils le font souverainement, car cette loi, anthropologique et non juridique, ne leur prescrit rien. Elle ne fait que les instruire et n'a aucune valeur normative.

Gageons que nos gouvernants, tout en dressant une oreille attentive aux préconisations du corps médical, assument la teneur de leurs décisions sans se soustraire à leur responsabilité d'élus. Voilà pourquoi le débat politique doit toujours se poursuivre, même en temps de crise sanitaire, fût-elle très sérieuse. La démocratie ne l'est pas moins.